

Madame, Monsieur,

Vous avez rendez-vous dans nos locaux avec l'un de nos collaborateurs.

Aussi, nous tenons à vous informer des consignes à respecter lors de ce rendez-vous afin de garantir les règles sanitaires en vigueur et d'assurer la sécurité de tous :

- Respectez les gestes barrières : utilisez du gel hydroalcoolique avant et après le rdv, tousssez dans votre coude, ...
- Respectez la distanciation sociale : restez à 1 mètre minimum de notre collaborateur
- Munissez-vous d'un masque
- Évitez de toucher les documents fournis
- Veillez à emporter votre stylo

De plus, la présence dans le bureau de Vendée Habitat sera limitée à une seule personne en plus de notre représentant. Si vous êtes cotitulaire du bail non marié, l'autre cotitulaire devra attendre à l'extérieur du bureau et signera à son tour quand le titulaire sortira du bureau ou bien donnera une procuration à son représentant.

Dans tous les cas, si vous présentez des symptômes évocateurs du COVID-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.), nous vous conseillons de ne pas vous déplacer et fixer un autre rendez-vous avec nos services.

Pour information, le bureau dans lequel le rendez-vous aura lieu pourra être équipé d'un écran de protection en plexiglass.

Quant à nos équipes, elles appliqueront également les consignes sanitaires en vigueur (distanciation sociale, application de gel hydroalcoolique, ...). Selon les situations, elles seront équipées de stylos, masques, gants, ...

Nous comptons sur votre compréhension de tous pour la bonne application de ces consignes.

Bien cordialement